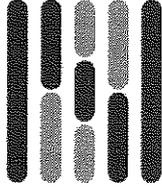


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-87

CESSION DU TERRAIN POUR LA NOUVELLE GENDARMERIE A UN  
BAILLEUR SOCIAL

Date de la séance : 14 octobre 2024  
Date de convocation : 8 octobre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 15  
Nombre de votants : 20

Adopté à  
l'unanimité,

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle AMEYE à M. Gilles BARBIER, Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Evelyne DUPONT, Mme Héléne LEROY à Mme Isabelle VAUQUELIN. M. Stéphane CHERRIER à M. Francis DAVOUST,

**Absents excusés :** M. Arnaud CHEUX, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY,

**Absente :** Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Le Neubourg sera porté par un bailleur social, sous la conduite de la Communauté de Communes du Pays de Le Neubourg, selon la décision du conseil communautaire du 10 juin 2024,

Vu l'avis du Domaine numéro 2024-27428-56534 en date du 27 août 2024,

Vu la délibération n° 1 du Conseil Communautaire du 10 juin 2024,

Madame le Maire demande au conseil municipal de s'engager sur un prix de vente du terrain, d'une surface d'environ 7 600 m<sup>2</sup>, issu des parcelles cadastrées section AN 245-265, situé rue Jean de La Fontaine, lieudit Lecalier.

La commune du Neubourg n'est pas soumise à la TVA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- DÉCIDE de céder ledit terrain, pour la somme de 165 000 €, au bailleur social retenu par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
- CHARGE l'étude de Maître Paty, notaire au Neubourg, de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élue déléguée à signer l'acte à intervenir.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 octobre 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,  
Caroline CHOPIN



*Caroline Chopin*